



COMPTE RENDU DES DECISIONS ET DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par quinze voix pour, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 16 novembre 2022 relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention complémentaire de 5,36 millions de francs à la Ville de Genève pour financer son dispositif d'hébergement d'urgence en 2022.
- ✓ **Voté**, par 15 voix « pour », les conclusions du rapport de la commission des affaires sociales attribuant une subvention d'urgence de CHF 2500.- à la Fondation Partage.
- ✓ **Voté**, par 15 voix « pour » et une abstention, les conclusions du rapport de la commission des Sports relatif au versement des subventions au Mouvement Junior pour la saison 2021/2022.
- ✓ **Pris une délibération**, à l'unanimité des membres présents, soit 16 voix « pour », décidant :
 1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 66'000.- destiné à l'acquisition d'un véhicule polybenne, comprenant les équipements nécessaires pour l'utiliser avec nos bennes amovibles existantes.
 2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements sous la rubrique N°61.506, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir la dépense prévue mentionnée sous point 1 au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 61.301 de 2022 à 2031.
 4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter, si nécessaire, jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point 1 afin de permettre l'acquisition de ce bien.

Et, à l'unanimité des membres présents, soit 16 voix « pour »,
 5. De munir la présente délibération de la clause d'urgence afin que son exécution ne souffre d'aucun retard dû à un référendum, en raison de l'utilisation d'un véhicule polybenne pour répondre aux besoins quotidiens du service des espaces verts de la commune.
- ✓ **Pris une délibération**, à l'unanimité des membres présents, soit 17 voix « pour », décidant :
 1. D'acquérir la parcelle N° 525, feuille N° 6, de la Commune de Perly-Certoux d'une superficie de 666m2 classée en zone agricole, sise à proximité immédiate et contigüe avec la parcelle N° 524, propriété de la Commune de Perly-Certoux

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

2. D'autoriser le Conseil administratif à signer les actes y relatifs.
3. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 10'000.- destiné à cette acquisition, comprenant l'achat de la parcelle et les frais d'acquisition inhérents.
4. De comptabiliser la dépense prévue directement à l'actif du bilan de la Commune de Perly-Certoux dans le patrimoine financier comme terrain de réserve.
5. D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 10'000.- afin de permettre cette acquisition.

SEULE LA VERSION INTEGRALE DU PROCES-VERBAL FAIT FOI